

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 757

présenté par

M. Ravier, Mme Audibert, M. Le Fur, Mme Anthoine et M. Benassaya

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.